



International
Parliamentary
Network for
Education



© UNICEF/UN0459565/Marish

Protéger l'éducation contre les attaques

Note stratégique à l'intention des parlementaires

Du 25 au 27 octobre prochain, le Nigeria accueillera la Quatrième Conférence internationale sur la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, en collaboration avec l'Union africaine, l'Argentine, la Norvège, l'Espagne et la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA).

La Conférence fournira une excellente opportunité de partager les bonnes pratiques pour maintenir la sécurité de l'éducation lors des conflits armés, et passer de l'engagement à la pratique, qui constitue le thème de la Conférence.

La Conférence fournira également l'opportunité à un plus grand nombre de pays d'annoncer leur adhésion à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et de s'engager à protéger l'éducation, en se joignant aux 111 pays qui ont adhéré à la Déclaration à ce jour.

La présente note stratégique énonce ce que les parlementaires peuvent faire pour encourager leur gouvernement à signer la Déclaration et à renforcer sa mise en œuvre en amont de la Conférence sur la sécurité dans les écoles.

L'éducation prise pour cible

Tous les enfants et les jeunes ont droit à l'éducation. Pourtant, au sein des zones de conflit à travers le monde, les écoles et les universités sont attaquées. Chaque jour, des étudiants et des professeurs sont tués, violés et enlevés, tandis que les écoles et les universités sont occupées, bombardées et détruites.

Les attaques perpétrées à l'encontre de l'éducation comprennent la destruction des infrastructures d'enseignement ainsi que l'utilisation militaire des écoles et des universités, des attaques perpétrées à l'encontre des étudiants et du personnel, et le recrutement d'enfants au sein de forces et de groupes armés, ainsi que des attaques ciblées à l'encontre des jeunes filles et des femmes.

Les attaques perpétrées à l'encontre de l'éducation contribuent non seulement à priver les enfants et les étudiants de leur droit à l'éducation, mais elles violent régulièrement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et constituent des crimes de guerre.

Des attaques en hausse, malgré les fermetures d'écoles

En 2020, la [Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques \(GCPEA\)](#) a identifié plus de [2 400 signalements d'attaques](#) contre l'éducation et l'utilisation militaire d'écoles et d'universités, soit une augmentation de 33 % par rapport à 2019.

Cette hausse est survenue alors même que la pandémie de COVID-19 avait contraint la fermeture prolongée des établissements d'enseignement dans le monde entier. Cette tendance, qui fait suite à un chiffre déjà alarmant de [11 000 attaques signalées](#) à l'encontre de l'éducation entre 2015 et 2019, démontre la nécessité pressante de protéger l'éducation dans le cadre des conflits.

Les attaques se sont poursuivies en nombres alarmants en 2021. Par exemple, en Afghanistan, le [GCPEA a identifié](#) que des armes explosives avaient été utilisées pour attaquer une quarantaine d'écoles au cours des six premiers mois de 2021 tandis que les forces talibanes prenaient le contrôle de territoires clés. La majorité des 185 élèves et enseignants tués ou blessés dans ces attaques étaient des jeunes filles et des femmes.

Des destructions qui ne s'arrêtent pas aux salles de classe

Les attaques perpétrées à l'encontre de l'éducation endommagent et détruisent les établissements d'enseignement, tuent et blessent, infligent des traumatismes durables et engendrent le décrochage scolaire, la perte d'enseignants et la fermeture d'écoles et d'universités.

Les attaques perpétrées à l'encontre de l'éducation présentent des impacts disproportionnés sur les jeunes filles et les femmes, ainsi que sur d'autres groupes marginalisés. [Les rapports du GCPEA](#) ont révélé que les jeunes filles et les femmes avaient souvent subi des conséquences à long terme suite à des attaques ciblées en raison de leur sexe, comme la perte de l'éducation, des grossesses précoces, le mariage d'enfants et forcé et la

stigmatisation associée à la violence sexuelle. Dans certains contextes, des groupes armés ont menacé les enseignants, les élèves et les familles pour les contraindre à ne pas éduquer les filles.

La destruction des écoles et des universités présente également des conséquences à long terme pour des communautés entières, en privant les communautés des bases sur lesquelles construire leur avenir. En périodes de crise et de conflit, l'éducation est souvent le premier service suspendu et le dernier à être rétabli.

Les attaques perpétrées à l'encontre de l'éducation continuent de détruire non seulement les infrastructures scolaires, mais également les espoirs et les ambitions de toute une génération de filles et de garçons.

Garantir la sécurité des écoles

Afin d'empêcher et de mettre un terme aux attaques perpétrées à l'encontre de l'éducation et l'utilisation militaire des écoles et des universités, le GCPEA appelle tous les États à approuver et à mettre en œuvre la [Déclaration sur la sécurité dans les écoles](#).

La Déclaration sur la sécurité dans les écoles (DSE) est un engagement politique intergouvernemental visant à protéger les élèves, les enseignants, les écoles et les universités des pires conséquences générées par les conflits armés.

En approuvant la Déclaration, les pays s'engagent à prendre des mesures visant à renforcer la protection de l'éducation contre les attaques, restreindre l'utilisation des établissements d'enseignement à des fins militaires et garantir la continuité de l'éducation sécurisée lors des conflits armés.

La Déclaration avait été soumise à approbation en mai 2015 et, en août 2021, elle avait été [approuvée par 111 pays](#).

La Déclaration sur la sécurité dans les écoles : De l'engagement à la pratique

Les attaques perpétrées à l'encontre de l'éducation et leurs impacts dévastateurs ont reçu une attention accrue au cours des dernières années, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles servant d'outil efficace pour protéger les élèves et les professeurs contre les attaques.

Avec plus de la moitié des membres des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Organisation des États américains, et plus des deux tiers de l'Union européenne ayant approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, de nombreux États ont pris des mesures concrètes pour la mise en œuvre, tel que documenté dans l'[Impact pratique de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles](#) et la [Banque de ressources pour la mise en œuvre](#) du GCPEA.

Malgré ces progrès, les attaques perpétrées à l'encontre de l'éducation ont persisté durant la pandémie et ont démontré une fois de plus la vulnérabilité des écoles vacantes utilisées à

des fins militaires. En conséquence, le droit à l'éducation n'est pas effectif pour plusieurs millions d'enfants au sein des zones touchées par les conflits.

Du 25 au 27 octobre prochain, le Nigeria accueillera la [Quatrième Conférence internationale sur la Déclaration sur la sécurité dans les écoles](#) en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'Argentine, la Norvège, l'Espagne et le GCPEA. La conférence aura lieu à Abuja et virtuellement.

La Conférence fournira une excellente opportunité de partager les bonnes pratiques pour maintenir la sécurité de l'éducation lors des conflits armés, et passer de l'engagement à la pratique, qui constitue le thème de la Conférence. La Conférence fournira également l'opportunité pour les États d'annoncer et d'encourager de nouvelles approbations.

En amont de la Conférence d'Abuja, les parlementaires ont un rôle crucial à jouer afin d'encourager leur gouvernement à s'engager à protéger l'éducation contre les attaques par le biais de :

- L'approbation de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles
- La mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles

1. Approbation de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles

La Conférence d'Abuja offre l'opportunité à d'autres pays d'annoncer leur approbation de la Déclaration et de s'engager à protéger l'éducation.

En approuvant la Déclaration, les pays s'engagent à prendre une série de mesures visant à protéger les élèves, les enseignants, les écoles et les universités contre les attaques et l'utilisation militaire, notamment :

- L'intégration des [Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés](#) au sein des politiques nationales et des structures opérationnelles ;
- La collecte de données fiables concernant les attaques perpétrées à l'encontre des établissements d'enseignement, les victimes d'attaques et l'utilisation militaire des écoles et des universités ;
- La garantie de la responsabilité inhérente aux attaques perpétrées à l'encontre des établissements d'enseignement, des étudiants et du personnel ;
- Le développement et la promotion d'approches « tenant compte des conflits » en matière d'éducation ;
- Faciliter la poursuite d'une éducation sécurisée durant les conflits armés et rétablir l'accès à une éducation sécurisée après les attaques.

En août 2021, la Déclaration avait été [approuvée par 111 pays](#).

Encourager votre gouvernement à approuver la Déclaration permettra de protéger le droit inhérent à tous les enfants d’aller à l’école à l’abri des conflits et de la violence. En tant que parlementaire, vous pouvez :

1. Demandez à votre gouvernement d’approuver la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et de participer à la Conférence d’Abuja, qui aura lieu à Abuja et virtuellement du 25 au 27 octobre prochain.
2. Écrire à vos ministres de l’Éducation, de la Défense et des Affaires étrangères pour les convaincre d’approuver la Déclaration, et encourager vos collègues issus de partis politiques différents à ajouter leur nom pour montrer leur soutien bipartite.
3. Déposer une motion devant votre Parlement afin d’exprimer vos préoccupations concernant l’impact des attaques sur l’éducation et de souligner l’importance inhérente à l’approbation de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.
4. Identifier les lacunes au sein de la législation visant à protéger l’éducation contre les attaques et légiférer lorsqu’un changement législatif est nécessaire.
5. Encourager ou faciliter une discussion sur la protection de l’éducation contre les attaques parmi les commissions parlementaires sur l’éducation, la défense et les affaires étrangères.

Si vous vous trouvez dans un pays qui a approuvé la Déclaration, vous pouvez encourager votre ministère de la Défense et des Affaires étrangères à s’entretenir avec ses homologues au sein de pays qui n’ont pas encore approuvé la Déclaration afin de sensibiliser et d’encourager l’adhésion universelle.

2. Mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles

L’approbation ne suffit pas. Suite à l’approbation, les pays doivent adopter des lois, des politiques et des pratiques pour mettre en œuvre les engagements au sein de la Déclaration. Une mise en œuvre efficace de la Déclaration contribue à sauver des vies et à mieux protéger le droit à l’éducation.

L’un des principaux objectifs de la Conférence d’Abuja consiste à renforcer la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles en identifiant et en partageant les bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre des engagements clés de la Déclaration.

Peu de temps après le lancement de la Déclaration en 2015, une série de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration ont vu le jour :

- Plus d’une douzaine de pays ont modifié leurs législations ou leurs directives militaires pour tenir compte de leurs engagements. Le Danemark, l’Équateur, la Nouvelle-Zélande et la Suisse ont mis à jour leurs manuels militaires pour inclure des protections explicites pour les écoles contre l’utilisation militaire. Le Royaume-Uni et

la Norvège ont mis à jour leurs politiques militaires pour tenir compte de leurs engagements.

- Le 6 septembre 2021, le gouvernement du Nigeria a promulgué une [Politique nationale inhérente aux écoles sécurisées, sécuritaires et sans violence](#) ainsi que des [normes minimales pour des écoles sécurisées](#).
- En août 2021, le gouvernement ukrainien a lancé un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration, qui, entre autres mesures, contribue à créer un mécanisme de suivi des attaques perpétrées à l'encontre des établissements d'enseignement et vise à garantir une approche systématique de la protection de l'éducation durant les conflits armés.

Pour protéger le droit à l'éducation, les parlementaires des pays signataires doivent veiller à ce que la Déclaration soit pleinement mise en œuvre. Vous pouvez demander à votre gouvernement de :

1. Participer à la Conférence d'Abuja et partager les bonnes pratiques inhérentes à la mise en œuvre de la Déclaration à l'échelle nationale.
2. Veiller à ce qu'il y ait des dispositions au sein de la législation nationale, du droit militaire national ou des politiques ou pratiques militaires actuelles qui interdisent explicitement les attaques perpétrées à l'encontre de l'éducation ainsi que l'utilisation et la réquisition d'établissements d'enseignement par les forces armées durant un conflit.
3. Établir des systèmes de surveillance qui recueillent et transmettent des données ventilées selon le type d'attaque perpétrée à l'encontre de l'éducation, le sexe, l'âge, le lieu, l'auteur et le nombre de jours au cours desquels l'école a été fermée dans les zones de conflit au sein desquelles les forces armées nationales sont déployées.
4. Soutenir ou mettre en œuvre des plans d'urgence visant à réduire les risques pour les établissements d'enseignement situés dans les zones touchées par les conflits et pour rétablir l'accès à l'éducation et/ou fournir une éducation alternative de qualité aux élèves dont les écoles ne sont plus opérationnelles en raison d'attaques, d'une utilisation militaire ou de l'insécurité générale au sein des zones touchées par les conflits.
5. Mettre en place des mécanismes visant à garantir la coordination et l'échange d'informations entre les ministères de la Défense, de l'Éducation et des Affaires étrangères afin de mieux protéger l'éducation.

Renforcement du soutien politique pour protéger l'éducation

L'approbation et la mise en œuvre universelles de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles contribueront grandement à mettre un terme à l'impunité des attaques perpétrées à

l'encontre de l'éducation. Il est donc essentiel que tous les pays approuvent et mettent en œuvre la Déclaration, qu'ils soient touchés par un conflit ou qu'ils soient actuellement impliqués dans des hostilités.

Veillez encourager votre gouvernement à prendre également les mesures suivantes afin de renforcer le soutien politique inhérent à la protection de l'éducation contre les attaques :

- Mettre constamment en évidence l'importance inhérente à la protection de l'éducation contre les attaques dans des déclarations prononcées dans les forums multilatéraux, en mentionnant ou en annonçant l'approbation de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ainsi que les mesures prises pour la mettre en œuvre ;
- Sensibiliser à la Déclaration et aux *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire* durant les conflits armés dans le cadre de discussions avec d'autres États ;
- Soutenir les mécanismes internationaux de responsabilisation en cas d'attaques perpétrées à l'encontre des établissements d'enseignement, des étudiants et du personnel, notamment par l'intermédiaire de la Cour pénale internationale, du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme ;
- Encourager les instances régionales et internationales à intégrer les engagements de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles au sein des structures opérationnelles et des règles d'engagement ;
- Développer et promouvoir des approches de l'éducation « tenant compte des conflits » parmi les programmes humanitaires et de développement internationaux et à l'échelle nationale.

Ressources supplémentaires

[L'éducation prise pour cible 2020](#) - Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA)

[Questions et réponses inhérentes à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles](#) - GCPEA

[La Déclaration sur la sécurité dans les écoles : Un cadre d'action](#) - GCPEA

[Commentaire sur les « Lignes directrices inhérentes à la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant un conflit armé »](#) - GCPEA

[L'impact des armes explosives sur l'éducation : Étude du cas de l'Afghanistan](#) - GCPEA

Informations complémentaires

Pour obtenir des informations supplémentaires ou pour toute question relative aux points soulevés dans le cadre de cette note stratégique, ou pour devenir membre du Réseau parlementaire international pour l'éducation, veuillez contacter :

Oliver Mawhinney – Chargé de plaidoyer, IPNEd – oliver.mawhinney@ipned.org